

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA POSSONNIERE**

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2026

CONVOCATION : 25 septembre 2026

ENVOI DES DOCUMENTS DE TRAVAIL : 25 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS ÉLUS : 23

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23

NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 19

QUORUM DE L'ASSEMBLEE : 12

NOMBRE DE VOTANTS : 23 (19 présents + 4 pouvoirs)

L'an deux mil vingt-six, le deux du mois d'octobre, à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la commune de LA POSSONNIERE se sont réunis à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal de LA POSSONNIERE sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. Julien RAVARY, Maire ;

M. Cédric LESAGE, ~~Mme Béatrice MECHIN~~, M. Maël MESSAOUDI, Mme Sylvie MARGOTTIN, M. Dominique FAYOLA, Mme Charlotte GRIMAULT, adjoints ;
Mme Nathalie PICHARD, M. Camille JEANNEAU, conseillers délégués ;

M. Guy PERRET de la Roëre, Mme Anaïg GANDON, Mme Kania ALI-LEGRAND, M. Jacques GENEVOIS, M. Alexandre BRANDT-KASPER, M. Laurent BOUDAUD, M. Gildas BURY, ~~M. Ludovic GROSBOIS~~, ~~Mme Stéphanie MEO~~, Mme Jessica LEMAIRE, Mme Annabelle MASBOU, Mme Claire PAPIN-STAMMOSE, M. Laurent PIERRAT-BONNEVAL, ~~Mme Aziliz JOUAN~~, conseillers.

Désignation du secrétaire de séance : M. Gildas BURY

Assistait en outre à la réunion : Mme Aude MIDY, secrétaire générale.

Absents :

Pouvoirs : Mme Béatrice MECHIN a donné pouvoir à Mme Anaïg GANDON.

Mme Aziliz JOUAN a donné pouvoir à M. Laurent PIERRAT-BONNEVAL.

M. Ludovic GROSBOIS a donné pouvoir à M. Julien RAVARY.

Madame Stéphanie MEO a donné pouvoir à Mme Sylvie MARGOTTIN.

Approbation du compte-rendu de la séance du 4 septembre 2026 : le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2026-10-001 – VIE INTERCOMMUNALE : INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacques GENEVOIS président de la CCLLA qui présente :

- Les séminaires proposés par la CCLLA pour la découverte des nouveaux élus ont vu une bonne participation dans les trois sessions qui ont eu lieu, il en reste une à venir. On

peut noter l'intérêt des nouveaux élus qui découvrent le fonctionnement de la commune et celui de la communauté de communes. Cela vaut tant pour les anciens autant que pour les nouveaux élus : cela permet de se rencontrer, voir qui fait quoi entre communes/CCLLA et se positionner dans les groupes de travail à partir d'octobre/novembre. Au prochain conseil il s'agira d'acter la répartition dans les 10 groupes de travail de la CCLLA. Pour La Possonnière : 2 conseillers + 1 suppléant, 3 à 4 réunions/an. Et des groupes de travail thématiques qui se mettront en place avec une durée de vie courte selon les projets. Ceci pour permettre une implication au plus près. Il est aussi possible de changer de groupe de travail selon les sujets. Tous les projets proposés par les vice-présidences seront d'abord validés par le bureau communautaire et seront ensuite travaillés par les commissions.

- Au conseil municipal de novembre un technicien de la CCLLA viendra présenter en mairie le diagnostic sur les eaux pluviales actuellement traitées par les communes, avant la rétrocession à la CCLLA. Il convient de séparer les réseaux eaux pluviales eaux d'assainissement pour ne pas saturer les stations d'épuration avec des eaux pluviales. Toutes les communes doivent passer au séparatif.
- Liaison cyclables Rochefort-Savennières en bonne voie.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **PREND acte de ces informations concernant la CCLLA.**

2026-10-002 - VIE COMMUNALE : SUIVI DES PROJETS EN COURS

Monsieur le Maire expose :

Cœur de village : les deux derniers candélabres ont été installés sur le parking de la supérette, la borne de recharge électrique sera mise en service le 19 novembre. Un plot a été renversé devant le Ponton, il a été remis, un muret à l'angle de la venelle Henri Blanvillain avait été abîmé, il a été remis en état. La semaine dernière réception des végétaux place de la mairie, sur 90 arbres 5 n'ont pas résisté entre l'été 2025 et 2026. Le chantier de construction de Kypseli le long de la Venelle Blanvillain va démarrer prochainement. La construction des dernières maisons de la rue Joséphine Baker va s'achever. Les dernières places du parking de la supérette sont mises en service aujourd'hui. Les places de la rue Joséphine Baker ne sont pas encore utilisables. L'éclairage de la place subit quelques dysfonctionnement au niveau du dispositif de détection des candélabres. Cela est en cours de résolution.

Inauguration du samedi 12 septembre. Merci à l'ensemble des élus qui se sont mobilisés pour permettre la réussite de cette journée, merci au Comité des fêtes qui a assuré la buvette, et à nos commerçants et food-trucks qui ont fournis des repas le soir. Au vu de la réussite de cette journée, et après avoir reçu des demandes des habitants, la question est posée du renouvellement d'un événement de ce type en fin d'été : apéritif, pique-nique, spectacle.

Ecoles : mise en sécurité traversée PMR devant l'école, signalisation verticale en cours.

Voirie : projets rue de Coulaines et parvis de l'église, les travaux sont prévus semaine 49-50-51.

Gare : réunion le 15 septembre sur le sujet du stationnement et la problématique du bâtiment. Pour le stationnement un espace pourra être dégagé par la construction d'un nouveau bâtiment pour la brigade à l'horizon 2028. La SNCF a le souhait de réhabiliter le bâtiment, la SNCF est en attente de porteur de projets.

Supérette : l'éventuel achat du bâtiment de la supérette par la commune est en attente de la négociation avec le repreneur du bail commercial.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **PREND acte de ces informations.**

2026-10-003 - VIE COMMUNALE : PROJETS

Monsieur le Maire expose :

Sur le précédent mandat, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Maine et Loire avait été sollicité pour accompagner la réflexion et le montage des projets sur le devenir de la barre sud, le complexe sportif, les réponses à donner au besoin de locaux pour la garde des enfants en bas âge, le logement des seniors. Le CAUE est une aide pour effectuer une évaluation des besoins, définir un programme (sur la période de sept 2024 à janvier 2025).

Cette démarche avait pour but de nous permettre de prévoir une stratégie pour ce mandat, de prioriser des choix, préparer des recherches de financements.

Ainsi, en ce début de mandat nous avons les éléments pour guider notre réflexion et être tout de suite opérationnels, et le cas échéant solliciter les aides financières.

Les domaines étudiés :

- La faisabilité pour la création d'un ensemble potentiellement mutualisé d'équipements publics (restaurant scolaire extension de la cuisine, MAM, espaces « Jeunes », Club-house ...) ;
- La faisabilité d'opérations résidentielles sur les sites rue du Stade et rue des Vaureîtres.

Lors du séminaire du 5 septembre dernier, les premiers éléments de réflexion présentés par la commission sports ont été partagés par les élus.

Sur les 2 pistes de travail présentées par le CAUE, le projet 2 semble le plus approprié. Il reviendra au groupe de travail de concrétiser cette ébauche et d'avancer dans la définition des objectifs.

Au vu du renouvellement de l'équipe lors des dernières élections municipales en mars dernier, Monsieur le Maire pense qu'il est nécessaire d'approuver symboliquement le projet afin d'en acter la continuité.

Le vote permettra de lancer réellement la démarche, d'en faire un montage technique et financier.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- VALIDE les orientations du projet 2 du CAUE et engage la collectivité à mener à bien un projet,
- DIT qu'une définition plus précise peut être engagée,
- DIT qu'une qualification des finances nécessaires à la réalisation du projet doit être réalisée,
- DIT qu'au vu des besoins financiers, une recherche des aides mobilisables devra être faite,
- MANDATE et AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

2026-10-004 – VIE COMMUNALE : SUIVI DU TRAVAIL DES COMMISSIONS

Groupe de travail gestion vague de chaleur : première réunion. Questionnaire parents d'élèves, enseignants et utilisateurs des écoles. Visite des écoles élémentaire et maternelle publiques avec des parents d'élèves.

Environnement et citoyenneté : mobilité, rencontre avec l'association changeons de braquet la semaine prochaine. Leurs projets, opération semaine sans voiture... novembre atelier.

Culture : groupe de travail médiathèque lundi 12 à 18h30 à la médiathèque, commission + Laurent Pierrat Bonneval + Cécile et 2 bénévoles. Proposition de continuer Un été à La Posso pour 2027. Une résidence au théâtre toute la semaine dans le cadre de Villages en scène, un spectacle cet après-midi pour les écoles, ce soir spectacle à guichet fermé.

Enfance, jeunesse, ALAE : les dates des élections des représentants des parents ont changé donc report des conseils d'école : maternelle début décembre, élémentaire novembre. Lors de l'assemblée générale de l'Association des parents d'élèves des écoles publiques, peu de monde, pas de renouvellement, un bilan positif. Le 15 octobre matin élection des éco-délégués ambassadeurs en mairie le matin. Les dates des comités techniques et comités de pilotages ALAE ont été fixées pour l'année. En décembre, projet d'une réunion d'information publique pour les familles pour présenter les équipes qui interviennent sur le périscolaire. Présentation du bilan de l'été centre camps jeunesse. La commission va travailler sur la restauration scolaire (évolution vers un self ?).

Sports : travail sur le projet de réhabilitation du complexe sportif. Pour information le portail du complexe sportif va être remplacé par des potelets et l'éclairage intérieur de l'entrée et du couloir des vestiaires va être mis en LED avec détecteur de présence.

Décorations de Noël : proposition d'achat mais aussi réutilisation de l'existant, dans la limite du budget prévu sur 2026. Les décorations seront réglées sur l'éclairage public.

Animation de Noël ensemble : le 12 décembre, en cours de préparation.

Aménagements et cadre de vie : passage en LED de l'ensemble des luminaires de la mairie en cours, changement du chauffe-eau solaire du camping en cours, curage, enlèvement d'une partie de la jussie et désensablage du port en cours, avec nettoyage du terrain de réception de ce qui sera enlevé au port. Travaux de peinture salle des marronniers dès la semaine prochaine.

Communication : prochain Posson, le chemin de fer est réalisé.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **PREND acte de ces informations.**

2026-10-005 : SIEMML : ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC SEPT 2025-AOÛT 2026

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alexandre BRANDT-KASPER qui expose :

Le SIEMML (Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire) effectue à la demande de la commune des dépannages sur le réseau d'éclairage public de la commune.

Des dépannages ont été effectués pendant la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026. Au total, 4 interventions ont eu lieu sur cette période. Le coût détaillé s'établit comme suit :

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP247-25-196	Possonnière (la)	390,65 €	75%	292,99 €	27/11/2025
EP247-25-197	Possonnière (la)	644,88 €	75%	483,66 €	12/09/2025
EP247-26-200	Possonnière (la)	319,54 €	75%	239,66 €	21/01/2026
EP247-26-204	Possonnière (la)	739,10 €	75%	554,33 €	27/03/2026

Au regard du règlement financier, décidant les conditions de mise en place des fonds de concours, arrêté en date du 26 avril 2016 (taux de fonds de concours par opération à 75%), et du 17 décembre 2019, le SIEMML sollicite de la commune le versement d'un fonds de concours dans les conditions suivantes :

- Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés entre le 1^{er} septembre 2025 et le 31 août 2026,
- Montant total de la dépense 2094.17 € TTC,
- Taux du fonds de concours 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEMML 1570.64 € TTC

Monsieur le Maire propose donc de bien vouloir accepter la proposition du SIEMML sur ces opérations.

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu les délibérations du Comité Syndical du SIEMML en date du 26 avril 2016 et du 17 décembre 2019 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- DECIDE de verser au SIEMML un fonds de concours d'un montant de 1570.64 € TTC représentant 75% des opérations mentionnées dans le tableau présenté ci-dessus pour un montant total de réparations de 2094.17 €,
- VALIDE le versement en une seule fois sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEMML et après réception de l'avis des sommes à payer.

*

2026-10-006 : SIEMML : REMPLACEMENT CANDELABRE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alexandre BRANDT-KASPER qui expose :

Le SIEMML (Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire) effectue à la demande de la commune des interventions sur le mobilier urbain de l'éclairage public de la commune.

OPERATIONS	COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	Montant des travaux HT	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc délibéré	VALIDATION
EP247-26-202	Possonnière (la)	Suite dépannage - Remplacement candélabre N°177 - Rue Victor Hugo (ex devis 247-26-198)	572,63 €	75%	429,47 €	Bon pour accord

Au regard du règlement financier, décidant les conditions de mise en place des fonds de concours, arrêté en date du 26 avril 2016 (taux de fonds de concours par opération à 75%), et du 17 décembre 2019, le SIEMML sollicite de la commune le versement d'un fonds de concours dans les conditions suivantes :

- Montant total de la dépense 572.63 € TTC,
- Taux du fonds de concours 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEMML 429.47 € TTC

Monsieur le Maire propose donc de bien vouloir accepter la proposition du SIEMML sur ces opérations.

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu les délibérations du Comité Syndical du SIEMML en date du 26 avril 2016 et du 17 décembre 2019 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- DECIDE de verser au SIEMML un fonds de concours d'un montant de 429.47 € TTC représentant 75% des opérations mentionnées dans le tableau présenté ci-dessus pour un montant total de réparations de 572.63 €,
- VALIDE le versement en une seule fois sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEMML et après réception de l'avis des sommes à payer.

2026-10-007 – FINANCES : DM N°4 AJUSTEMENT DES CREDITS ECRITURE DES AMORTISSEMENTS ET CCAS

Cette délibération modifie celle prise précédemment à la date du 4 septembre et portant le numéro 2026-09-008.

Monsieur le Maire expose :

Une régularisation des lignes de crédits et recettes est nécessaire afin de permettre les écritures des amortissements, l'ajustement des crédits pour le CCAS et d'autres dépenses en fonctionnement et investissement, elle se présente ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
COMPTE	OBJET	MONTANT	COMPTE	OBJET	MONTANT
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections				
6811	Dot. aux amort. des immobilisations	529,06 €			
CHAPITRE 011	Charges à caractère général				
6068	fournitures non stockées	- 6 939,06 €			
61521	entretien de terrain	6 000,00 €			
CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante				
657363	CCAS	410,00 €			
TOTAL		0,00 €	TOTAL		0,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
COMPTE	OBJET	MONTANT	COMPTE	OBJET	MONTANT
CHAPITRE 21	immobilisations corporelles		CHAPITRE 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
op 93-2041582	installations de voirie	- 65 000,00 €	28041511	Amort. subv GFP rattach. - Biens mot	529,06 €
op 157-2181	relamping mairie	12 000,00 €	CHAPITRE 13	subventions d'investissement	
op 117-2158	chauffeau camping	13 000,00 €	1335	amendes de Police	- 529,06 €
op 186-2313	voirie cœur de village	40 000,00 €			
TOTAL		0,00 €	TOTAL		0,00 €
TOTAL DEPENSES fonctionnement et investissement		0,00 €	TOTAL RECETTES fonctionnement et investissement		0,00 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative n°4 telle qu'elle a été présentée ci-dessus,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

2026-10-008 – FINANCES : REGULARISATION ACTIF 2013

Monsieur le Maire expose :

Le service de gestion comptable demande la régularisation d'une écriture de sortie d'actif datant de l'exercice 2013 :

La sortie de la fiche inventaire n°2005-01 a été enregistrée au compte 21828 pour un montant de 826.83 € alors que cette fiche est enregistrée au compte 21848 et s'élève à 777.59 €

Cette cession a engendré une moins-value de 533.03 € alors qu'elle aurait dû engendrer une moins-value de 483.79 €.

Les écritures de cession de la fiche inventaire 2005-01 réalisées en 2013 sont donc erronées.

Il convient de prendre une délibération autorisant le comptable à les rectifier par opération non budgétaire :

- rectification de la valeur nette :
 - Débit article 21828 / Crédit article 21848 = 777.59 €
 - Débit article 21828 / Crédit article 1068 = 49.24 €
- rectification de la moins-value:
 - Débit article 1068 / Crédit article 192 = 49.24 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **DIT** que les régularisations présentées ci-dessus doivent être réalisées,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

2026-10-009– FINANCES : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le maire expose :

En 2026 une ligne de trésorerie a été sollicitée par la délibération 2025-09-15. Considérant le renouvellement de l'assemblée lors des élections municipales de mars 2026 et le changement de Maire, la banque nous demande de délibérer à nouveau pour le renouvellement de ce contrat.

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à un risque de rupture de paiement dans un délais très court, la commune de La Possonnière peut ouvrir une ligne de trésorerie. L'ouverture d'une ligne de trésorerie permet en effet en cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes attendues de couvrir les besoins nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

Les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas vocation à financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. La ligne de trésorerie est ainsi destinée à approvisionner le compte de la commune. Les tirages s'effectuent en cas de nécessité uniquement. Le remboursement des tirages réalisés s'opère dès que la trésorerie le permet.

Après appel d'offre, il est précisé qu'une seule proposition a été reçue, de la part du Crédit Agricole (les autres banques n'ayant pas répondu ou proposant des crédits relais) :

Prêteur	Crédit Agricole
Emprunteur	Commune de La Possonnière
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Montant maximum	250 000 €
Durée maximum	12 mois
Taux variable	Euribor 3 mois Moyenné +0.70% index juin 2026 = 2.339 % flooré à 0*
Prélèvement des intérêts	Trimestriellement et à terme échu par débit d'office
Commission d'engagement	0.25% l'an, prélèvement à la mise en place

Frais de dossier	néant
Déblocage	Par le principe du crédit d'office
Minimum de tirage	7600 €
Calcul de intérêts	Sur 365 jours
Nature	Ligne de Trésorerie utilisable par tirages

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **APPROUVE le renouvellement de la ligne de Trésorerie auprès du Crédit Agricole suivant les éléments présentés ci-dessus ;**
- **MANDATE et AUTORISE le Maire à signer tout document concernant cette délibération.**

2026-10-010 – FINANCES : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire expose :

La préparation budgétaire a débuté au cours du mois de septembre lors de la commission finances du 29 septembre dernier, le cadre budgétaire a été abordé. Ce débat permet de fixer le cadre du budget communal à venir.

Budget communal :

Les orientations budgétaires envisagées ciblent les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement. Sont précisées des hypothèses pour construire le budget en matière de fiscalité, tarification, subventions, en lien avec les dotations de l'état.

La collectivité doit également présenter ses objectifs concernant ses engagements pluriannuels en investissement et les évolutions relatives aux relations financières avec la communauté de communes.

Fonctionnement :

Concernant les dépenses de fonctionnement, la consommation des crédits de l'année en cours se révèle pour certains chapitres en dessous des prévisions. Les différents postes ont été contenus grâce à une gestion attentive de chaque dépense. L'effort se doit d'être maintenu pour le budget à venir.

Les charges de personnel seront à stabiliser. La rationalisation des interventions est une préoccupation, cependant l'imprévisible des arrêts maladie de travail génère des dépenses qui ne sont pas entièrement compensées par notre assurance. De plus les évolutions à la baisse ou à la hausse des fréquentations des services de l'ALAE doivent faire l'objet d'une surveillance particulière, notamment sur les accueils périscolaires et de loisirs, pouvant nécessiter du personnel supplémentaire.

L'effort de maîtrise des charges à caractère général et de gestion courante est à poursuivre avec une prévision à +1% sur les dépenses réelles de 2026 (CFU).

Les charges de gestion courante aussi seront contenues à +1% (les subventions versées aux associations et organismes extérieurs seront maintenue au même niveau). Le montant de l'enveloppe pour les associations est toujours d'actualité et sera ajustée au regard des différents projets.

Enfin, un autofinancement au minimum de 369 000 € est visé (149 000 € pour le remboursement de la dette et 220 000 € pour l'autofinancement, 110 000 € pour l'attribution de compensation à verser à la CCLLA, soit 72 K€ pour la voirie et 38 K€ pour le service commun).

Au niveau des recettes, le maintien de l'excédent de fonctionnement qui oscille entre 140 et 150 000€ reste l'objectif.

L'évolution du niveau de recettes des services concernant les activités et l'accueil du mercredi et des vacances sera à suivre.

La dotation forfaitaire a été stable en 2026 (327 862 €). La commune a été éligible à la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), y compris la fraction Cible de la DSR (110 000 €), néanmoins le classement des communes est revu chaque année par le Ministère. Les prévisions de dotations doivent donc faire l'objet de la plus grande prudence.

La question sera posée sur l'augmentation des taux d'imposition en avril 2027.

Investissement :

Poids du remboursement de la dette CCLLA	127 K€ en capital hors nouvel emprunt 72 K€ en AC voirie 38 K€ en AC matériel et centre technique
Montant de l'enveloppe des commissions	62 K€
Montant de l'enveloppe commission aménagement	48K€
Jeux du port + étude complexe sportif	20 K€ + 20K€
Révision PLU	40 K €
Rénovation énergétique 7pl. Mairie	20 K€
SIEMML	220 K€
Plan canicule (dsr cible)	55 K€

Soit un total prévisionnel en investissement de 722 000 €.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **DEFINIT tel que présenté ci-dessus les grandes orientations qui vont border la préparation budgétaire de l'an prochain.**

QUESTIONS DIVERSES :

Décision du Maire sur délégation du Conseil Municipal

M. le Maire rend compte des délégations qui lui ont été confiées dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et vu la délibération n°2020-032 en date du 28 mai 2020 lui notifiant ses délégations par le Conseil Municipal.

Droit de préemption concernant les biens suivants :

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a renoncé au droit de préemption de la commune pour les Déclarations d'Intention d'Aliéner au motif que ces biens ne représentent pas d'intérêt pour la collectivité :

- ✓ 9, chemin des Castors,
Réf Cadastrales D2416 – superficie 555m² et de 139.70m² bâtis
- ✓ 40 b, route de L'Alleud,
Réf Cadastrales A2803, A2949, A2790 – superficie de 1098m² et de 101m² bâtis
- ✓ 1, place du Piloni,
Réf Cadastrales D1901, D587, D1365 – superficie de 1208m² et de 237m² bâtis

- ✓ 7 b, chemin du Moulin Blanc,
Réf Cadastrales D2406 – superficie de 738m² et de 100m² bâtis
- ✓ 3, rue de Bel Air,
Réf Cadastrales D608 – superficie de 90m² et 83.20m² bâtis
- ✓ 36, route de L'Alleud,
Réf Cadastrales A3088, A3090, A3087 – superficie de 651m² et de 92.05m² bâtis
- ✓ 10, avenue du Stade,
Réf Cadastrales D1702 – superficie de 342m² et de 102 m² bâtis

Tour de table :

Samedi 10 octobre réunion publique PLU à 10h.

Sangliers : réunion de crise avec le Louvetier, la SNCF, les fédérations de chasse. Battue administrative jeudi 8 octobre matin secteur avenue Félix de Romain, chemin de Bel air, rue de la Hutte, chemin des Vergers.

Salon des territoires au Ponts de Cé la semaine prochaine tables rondes, rencontre de tous les partenaires des communes.

Rencontres nationales du SCOT à Angers 4/5/6 novembre.

Tournois de fléchettes salle des Vaureîtres samedi 3 toute la journée.

Anjou'r et nuit passe sur la commune dimanche 4.

Le trail de Savennières va passer sur la commune dimanche 11.

SNCF a été relancée pour la barrière cassée chemin de la Tannerie : celle-ci va être remplacée dans le cadre du programme de pose de clôtures le long des voies.

Rencontre entre les membres des CCAS des communes, problématiques partagées.

Rencontres musicales de la Lyre vendredi 16 octobre à la Gabarre.

Samedi 31 octobre théâtre pour enfant le matin.

SIEMML véhicules électriques = volonté de développement des bornes de recharge pour anticiper le positionnement de prestataires du privé et pour maîtriser les coûts.

Heure de fin du Conseil Municipal : 22h30

Prochain conseil municipal vendredi 6 novembre à 20h

Liste des délibérations prises lors de la séance du 2 octobre 2026 :

<u>2026-10-001 – VIE INTERCOMMUNALE : INFORMATIONS DIVERSES</u>	109
<u>2026-10-002 - VIE COMMUNALE : SUIVI DES PROJETS EN COURS</u>	110
<u>2026-10-003 - VIE COMMUNALE : PROJETS</u>	111
<u>2026-10-004 – VIE COMMUNALE : SUIVI DU TRAVAIL DES COMMISSIONS</u>	112
<u>2026-10-005 : SIEMML : ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC SEPT 2025-AOUT 2026</u>	113
<u>2026-10-006 : SIEMML : REMPLACEMENT CANDELABRE</u>	114
<u>2026-10-007 – FINANCES : DM N°4 AJUSTEMENT DES CREDITS ECRITURE DES AMORTISSEMENTS ET CCAS</u>	115
<u>2026-10-008 – FINANCES : REGULARISATION ACTIF 2013</u>	115
<u>2026-10-009– FINANCES : OUVERTURE D’UNE LIGNE DE TRESORERIE</u>	116
<u>2026-10-010 – FINANCES : DEBAT D’ORIENTATIONS BUDGETAIRES</u>	117
<u>QUESTIONS DIVERSES :</u>	118

Le Maire,
Monsieur Julien RAVARY

Le secrétaire de séance,
Monsieur Gildas BURY

